



**Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, fait à Montréal, le 29 janvier 2000 - Adhésion par l'Ouzbékistan.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 25 octobre 2019, l'Ouzbékistan a adhéré au protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 23 janvier 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 37 du protocole.

